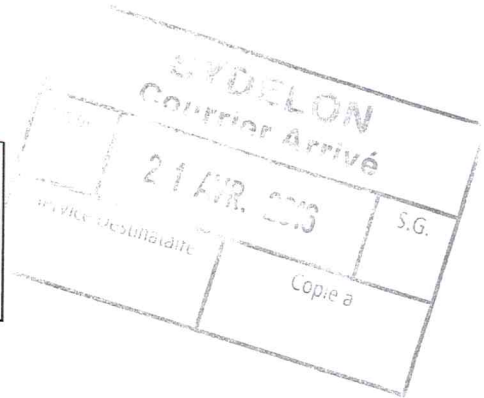


**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 6 avril 2016**



Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 18
Membre ayant donné procuration : 1
Membre absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le six avril à dix-neuf heures et cinq minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 29 mars 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI, M. DE LAZZER et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et M. TARILLON

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etait absente (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION donne procuration à M. JURCZAK



Etait absent excusé :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FISCHER

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Publiée le ...2.10.5.12a.1.6.....
Notifiée le
Hayange, le ...2.1.10.4.12a.1.6...
Le Directeur Général des Services,
et délégation du Président,



S. Siebert
Stéphanie SIEBERT

N° 2016-08

Objet : Compte Administratif 2015

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2015 du SYDELON a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 2 mars 2016,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2015 de la section de fonctionnement atteint **210 783,86 euros**. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **9 766 917,07 euros**. Les principales recettes sont :

- **367 090,00 euros** de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 2 euros par habitant),
- **9 016 527,04 euros** de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **381 756,35 euros** de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **9 556 133,21 euros**.

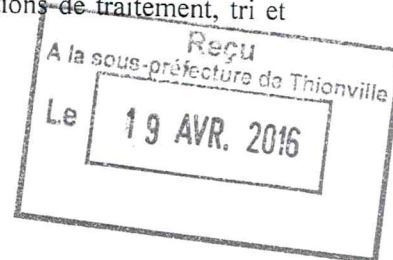
II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **10 019,48 euros**, en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions) et **10 517,53 euros** en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier) et **75 029,80 euros** pour les travaux en cours.

Les crédits prévus de **40 500,00 euros** ont fait l'objet d'inscription en reste à réaliser à hauteur de **21 500,00 euros**.

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme RENAUX.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



ADOPTE

le compte administratif pour l'exercice 2015 du SYDELON
arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	9 766 917,07 €
Dépenses	9 556 133,21 €
Résultat de l'exercice	210 783,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	210 516,29 €
Résultat excédentaire cumulé	421 300,15 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	96 083,80 €
Dépenses	95 566,81 €
Résultat de l'exercice	516,99 €
Résultat d'investissement reporté	210 670,84 €
Excédent d'investissement cumulé	211 187,83 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	21 500,00 €
Résultat excédentaire cumulé	189 687,83 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 13 AVR. 2016
à l'Hôtel de Communauté de HAYANGE.



Hayange, le 15 AVR. 2016

Le Président

Michel FAQUET

